

ASSOCIATION « LE GODILLOT GOURMAND » SOLLIES-VILLE



Affiliée à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 02137

Affiliée à la Fédération « Génération Mouvements »
(opérateur voyage N° IMO75100069)



Randonnées et visites culturelles

PROGRAMME* de Février 2021

* Le programme n'est pas contractuel. Il peut être modifié en cas de conditions météorologiques ou d'autres événements extérieurs. La randonnée peut être modifiée jusqu'à la veille du départ.

En cas d'alerte Météo Orange pas de randonnée ce jour là.

Partenariat avec le magasin L'aventure : 10% de réduction à nos adhérents

Jour	Animateur	Descriptif de la randonnée ou de l'activité	Distances	dénivelés
Vendredi 5 Février	Jean-Christophe 06 24 94 91 57	Du côté de Brégançon	12 km	170 m
Dimanche 7 février	Jean-Christophe 06 24 94 91 57	Eléphant de pierre Siou blanc	12 km	319 m
Vendredi 12 Février	Jean-Pierre 06 17 70 43 98	Le pic du Cap Roux Agay	15 km	570 m
Vendredi 19 février	Jean-Pierre 06 17 70 43 98	Chartreuse de la Verne par La Molle	18 km	560 m
Dimanche 21 Février	Jean-Louis 06 07 48 56 30	Le long du chemin du Roubaud (Hyères)	10 km	20 m
Vendredi 26 Février	Jean-Pierre 06 17 70 43 98	Agay Les Survières	18 km	600 m

En cas de suspicion ou de symptôme de maladie s'abstenir de venir; Merci

Lieu de rendez-vous: sera fixé par l'animateur; la plupart du temps parking Rezzonico à Sollies-Pont

Consignes sécurité COVID 19- Penser à prendre vos masques COVID 19 et vos gels hydro alcooliques /adapter vitesse de progression: 2 m entre chaque pratiquants / kit sanitaire Covid-19 personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, 1 sac poubelle

En cours :

- Court séjour culturel à Grasse en mai-juin
- Séjour randonnées du 1 au 3 juillet 2021 dans le Queyras
- Report du séjour culturel en Italie (du 11 au 18 septembre)
- Séjour randonnées et culture dans les Pyrénées (du 20 au 27 septembre)

Pour les randonnées : - Téléphoner au responsable **AU + TARD la veille avant 14 h** (H+ Lieu de RV)

A chaque randonnée, une participation aux frais de covoiturage sera établie par le responsable selon les dispositions du règlement intérieur + partage des frais d'autoroute et de parking

Pour chaque randonnée, emporter avec soi : licence + carte d'identité + carte vitale + copie feuille d'ordonnance si soins particuliers